

NEUVIÈME PIERRE DES CHAMBRETTES ANTÉRIEURES

(Pl. LIV, fig. 111 et pl. LXXIII, fig. 111 bis¹. — L. 200; H. 58.)

A les considérer dans les originaux, et non dans les estampages qui peuvent être plus ou moins tronqués, la huitième et la neuvième pierres ont les mêmes dimensions; la disposition des registres est la même; ces deux pierres devaient donc vraisemblablement faire partie de la même chambrette. Comme la précédente, cette dalle est fort abîmée et on ne peut la décrire qu'en ayant recours au *Chan tso kin che tche* (chap. VII, p. 38 v°-39 r°).

Pignon. — Une divinité ailée est assise au centre; des nuages s'enroulent sous son trône. A gauche, un petit personnage ailé lui touche l'épaule en tendant le bras; à droite, un autre petit personnage ailé tient en main un insigne qui, d'après le *Chan tso kin che tche* est un fou 符. A droite encore, un petit personnage ailé dont les jambes sont remplacées par deux queues de poisson ou de serpent; un dragon.

PREMIER REGISTRE. — A droite, dans la partie manquant de l'estampage, on devrait voir un homme en costume officiel debout et tourné vers la gauche; puis un autre homme, également en costume officiel, mais couché à terre; entre ses genoux, est un objet qui pourrait être une arme de guerre; un cartouche portait les mots : « Ceci est le duc Houan, de Ts'i » 此齊桓公也. Le *Chan tso kin che tche* suppose que la scène ici représentée est celle de Ts'ao Mo faisant violence au duc Houan (cf. p. 154, lignes 9-16). Quant aux autres personnages de ce registre, tels qu'ils sont représentés sur l'estampage, on ne sait ce qu'ils représentent. A l'extrémité de gauche, on voit trois chevaux sellés.

DEUXIÈME REGISTRE. — Un char à un cheval avec le cartouche « époque où le défunt avait la charge de tou (wei) » 君爲都(尉)時 (invi-

1. La coexistence de ces deux figures 111 et 111 bis vient de ce qu'on a reproduit par erreur deux estampages différents de la pierre.